

Défi éthique canadien

Règles officielles

2021



Défi éthique canadien 2021

Historique

Le premier Défi éthique a été lancé en 2014 par un membre bénévole de CFA Society Toronto. Trois équipes, chacune provenant d'une université partenaire du programme de CFA Institute à Toronto, y avaient participé.

Le Défi éthique canadien a été mis en place dans l'objectif d'accroître la conscience des étudiants face aux dilemmes éthiques auxquels ils pourront être confrontés en tant que professionnels de la gestion de placements. Les équipes, composées d'étudiants provenant de programmes d'études en affaires ou en finance (habituellement offerts par un établissement partenaire du programme de CFA Institute ou une université reconnue) reçoivent une mise en situation comportant un dilemme éthique à analyser et à évaluer. Chaque équipe présente ensuite son analyse et ses recommandations à un jury dont les membres sont sélectionnés par l'Association CFA hôte. Une période de questions suit la présentation de chaque équipe, puis les membres du jury choisissent une équipe gagnante. Leur décision est basée sur la capacité de l'équipe à comprendre les enjeux éthiques en cause, les recommandations formulées, la qualité de leur analyse, leur présentation et les réponses fournies aux questions des membres du jury.

But

Le Défi éthique vise à réaliser la mission de CFA Institute qui consiste à promouvoir « les normes les plus élevées en matière d'éthique, de perfectionnement et d'excellence professionnelle ». De plus, il met l'accent sur plusieurs des éléments de l'initiative de [CFA Institute sur l'avenir de la finance](#) dont les suivants : transparence et équité, réglementation, application et intégrité de la profession. Enfin, il aide ceux et celles qui font leur entrée dans le secteur du placement à se préparer pour faire face aux défis éthiques auxquels ils seront confrontés dans l'exercice de leur profession.

Chronologie 2020-2021

31 octobre 2020	Confirmation des universités participantes au Défi éthique auprès de leur hôte local.
30 novembre 2020	Date limite pour l'inscription des participants et des superviseurs.
Janvier 2021	Distribution, par l'hôte local, d'une étude de cas identique à toutes les universités participantes (4 semaines avant la compétition locale).
mi-janvier 2021	Lancement de la compétition avec un webinaire interactif animé par CFA Institute (tous les participants inscrits sont invités à participer, par l'intermédiaire du conseiller du corps professoral).
Fin janvier – mi-février 2021	Tenue des compétitions locales à travers tout le pays.
07 Mai 2021	Finale nationale du Défi éthique 2020, tenue virtuellement, où les finalistes de partout au Canada se disputent le titre national.

Prix

Chaque membre de l'équipe gagnante de la compétition locale recevra un prix de 400 \$ CA et un trophée/prix (la forme étant déterminée par la société hôte) ainsi qu'une invitation (en tant qu'équipe) à participer à la Compétition nationale du Défi éthique canadien. Tous les participants des finales régionales recevront un certificat de participation.

L'équipe gagnante de la Compétition nationale recevra 800 \$ (CAD) par étudiant participant ainsi qu'un certificat honorifique des Associations CFA du Canada. Tous les participants à la finale nationale recevront un certificat de participation.

Les prix ne sont pas transférables. Aucune substitution de prix n'est permise. Les lauréats doivent se soumettre aux lois régissant toute taxe, impôt fédéral, provincial, local ou tout autre frais associé à la réception ou à l'usage des prix.

Sommaire

La compétition locale

Les compétitions locales du Défi éthique canadien se dérouleront entre la fin janvier et la mi-février et seront organisées par chaque société hôte respective. Les compétitions locales doivent inviter au minimum trois (3) universités, chacune d'elles parrainant une équipe de trois à cinq (3-5) étudiants.

Dans cette compétition, les équipes font leur présentation à un panel de juges, après quoi l'équipe gagnante locale est annoncée. L'affiliation des universités avec les équipes qu'elles parrainent ne sera pas dévoilée aux juges, tant qu'ils n'auront pas pris leur décision finale.

Les compétitions locales peuvent être tenues en personne ou de façon virtuelle, au choix de la société hôte. Si la compétition locale a lieu en personne, les équipes peuvent participer par vidéoconférence si la société hôte le permet.

L'équipe gagnante de chaque compétition locale sera invitée à participer à la finale nationale. Une évaluation formelle sera présentée à chaque équipe ayant participé aux compétitions locales.

La finale nationale

La finale nationale du Défi éthique canadien se déroulera au début du mois de mai 2021. Les équipes invitées à y participer auront jusqu'à 23 heures pour travailler sur une nouvelle étude de cas qui leur sera soumise le jour de la compétition. Les présentations seront faites en direct, devant un jury. L'équipe gagnante nationale sera annoncée lorsque les juges auront terminé de délibérer.

L'étude de cas

La même étude de cas sur l'éthique sera utilisée dans l'ensemble des provinces et territoires. Elle sera offerte en anglais et en français. **Pour les compétitions locales**, l'association CFA hôte confirmera si les présentations seront faites en français ou en anglais. **Pour la compétition nationale**, toutes les présentations ainsi que les diapositives doivent être en anglais.

Pour la compétition nationale, un nouveau cas sera fourni le jour précédant la compétition. Voir la règle 11 concernant la préparation du dossier national.

L'étude de cas utilisée dans le cadre du Défi éthique est la propriété de CFA Institute et de CFA Societies Canada. Elle ne doit pas être reproduite ou partagée sans la permission écrite de CFA Societies Canada. Si vous voulez obtenir une copie de l'étude de cas, veuillez faire parvenir votre demande à info@cfacanada.org.

Lectures et visionnements requis :

[Code de déontologie et normes de conduite professionnelle de CFA Institute](#)

[En savoir plus sur : le Code de déontologie et les normes de conduite professionnelle](#)

Programme de prise de décision éthique

Ce programme interactif, engageant et autodidacte est offert entièrement en ligne par le CFA Institute Ethics Learning Lab. Après un aperçu du cadre de prise de décision éthique du CFA Institute, les participants évalueront et analyseront des études de cas réels présentées de diverses manières et accompagnées de jeux-questionnaires, de sondages, d'invites à la discussion et de réflexions sur les questions en jeu. Le programme étant conçu pour imiter les interactions que vous auriez avec d'autres personnes dans une salle de classe ou en milieu de travail, vous aurez l'occasion d'échanger avec d'autres participants et de suivre vos progrès sur le tableau de bord. Le cours ne dure que 90 minutes. Formation continue CE : 1,5 (SER : 1,5)
Date/heure : Toujours disponible. Durée : +/- 1,5 heure
Des renseignements sur l'inscription seront fournis en décembre.

Règle 1. Universités participantes

- 1.1 Trois (3) universités admissibles doivent être disponibles pour concourir afin qu'un Défi éthique local puisse être tenu. Si trois universités ne sont pas disponibles, une Association peut établir un partenariat **avec une autre Association CFA du Canada** pour tenir un Défi éthique local conjoint. Il appartient à chaque Association hôte de déterminer le nombre maximum d'universités admissibles à participer à leur concours local.
- 1.2 Le Défi éthique est conçu pour les universités qui sont [partenaires du Programme CFA](#). Si l'université n'est PAS un établissement partenaire, il est recommandé à l'établissement de s'inscrire au Programme de reconnaissance universitaire de CFA Institute ou de mettre l'accent sur l'éthique dans son programme d'étude. Il revient à chaque Association CFA de déterminer quelle université est admissible à participer à son Défi éthique local.

- 1.3 Seuls les programmes suivants sont admissibles à la compétition :
- Maîtrise en finances (MBA ou MSc)
 - Finance ou Économie
 - Affaires
- (des exceptions peuvent être considérées, à la discrétion de la société hôte).
- 1.4 **UNE** seule équipe par université est autorisée à participer.
- 1.5 **UNE** seule équipe gagnante par compétition locale est autorisée à participer à la finale nationale.

Règle 2. Rôle du conseiller/de l'enseignant de la faculté

- 2.1 Chaque université participante doit déléguer un conseiller ou un enseignant de la faculté à titre de guide. Le conseiller/l'enseignant doit être à l'emploi de la faculté universitaire (y compris un professeur auxiliaire, un chargé de cours ou autre poste de ce type) qui délègue une équipe.
- 2.2 Le conseiller/l'enseignant de faculté est la personne-ressource principale de l'hôte local.
- 2.3 Le conseiller/l'enseignant de faculté guide l'équipe et fait des recommandations. Il ne **peut pas** faire de travaux pour l'équipe.
- 2.4 Pour la compétition locale : les équipes peuvent passer jusqu'à 10 heures avec les conseillers/enseignant avant de soumettre leur présentation. Le volet logistique comme l'organisation des réunions ne doit pas être pris en compte dans la limite de temps. Le non-respect de cette limite de temps entraînera la disqualification de l'équipe et du conseiller/enseignant de la faculté.
- 2.5 Pour la finale nationale : Le conseiller/l'enseignant de faculté peut consacrer deux heures de plus à l'équipe qui participe à la finale nationale avant que l'équipe reçoive l'étude de cas finale/avant le début de la finale nationale de la compétition. Toutes les autres modalités relatives à la règle 2.4 s'appliquent tout de même à l'égard de la finale nationale.
- 2.6 Avant que l'étude de cas soit distribuée pour la compétition locale, le conseiller/enseignant de la faculté peut être remplacé, par un avis écrit transmis à la société hôte locale et par l'envoi du formulaire d'inscription en ligne dûment rempli pour le nouveau conseiller/enseignant de la faculté.
- 2.7 Le conseiller/l'enseignant de faculté doit remplir l'inscription officielle en ligne.
- 2.8 Le conseiller/l'enseignant de faculté doit accepter les termes et conditions de l'accord de participation au moment de l'inscription.

Règle 3. Composition de l'équipe

- 3.1 Chaque équipe doit être composée de trois à cinq (3-5) étudiants. Il est recommandé aux équipes de considérer la diversité lors de la sélection de leurs membres, puisque des équipes diversifiées obtiendront de meilleurs résultats..

- 3.2 Tous les membres de l'équipe doivent compléter le formulaire d'inscription officiel.
- 3.3 Les membres de l'équipe doivent tous être issus de la même université mais peuvent être des étudiants de M.Sc. Fin. et / ou du programme Finance/Économie/Affaires. Des exceptions peuvent être considérées, à la discrétion de la société hôte.
- 3.4 Si l'établissement offre les deux programmes, soit celui de la maîtrise en finances et celui de finances et économie, ou le programme d'affaires, le programme de maîtrise en finances aura la priorité pour participer.
- 3.5 Avant que l'étude de cas soit distribuée, les membres de l'équipe peuvent être changés en avisant l'Association hôte locale par écrit et en complétant le formulaire d'inscription en ligne officiel pour les nouveaux membres de l'équipe.
- 3.6 Après que l'étude de cas aura été distribuée, si un membre est officiellement renvoyé ou quitte volontairement l'équipe et que l'équipe restante comprend moins de trois (3) membres, cette équipe ne sera plus admissible à la compétition. Si, en raison de circonstances atténuantes, comme un refus de visa de voyage ou une maladie/blessure grave, moins de trois membres d'une équipe sont en mesure d'assister à l'un des événements (local ou national), cette équipe ne sera pas disqualifiée à condition qu'il reste au moins trois (3) membres officiels dans l'équipe.

Règle 4. Exigences pour les membres de l'équipe

Chaque membre de l'équipe doit :

- 4.1 Être inscrit à l'université participante au moment où l'étude de cas est remise en janvier (les statuts temps plein ou temps partiel sont permis, y compris les étudiants inscrits à un programme coopératif ou semblable).
- 4.2 Remplir l'inscription officielle en ligne.
- 4.3 Accepter les termes et conditions de participation au moment de l'inscription.
- 4.4 S'engager à respecter le [Code de déontologie et les normes de conduite professionnelle](#) de CFA Institute.
- 4.5 Compléter les lectures et visionnements requis avant la tenue du Défi éthique local, puis télécharger le certificat d'achèvement et le transmettre à la société hôte.

Règle 5. Inadmissibilité

Une personne n'est pas admissible à faire partie d'une équipe si elle :

- 5.1 Détient ou a déjà détenu la désignation CFA; et/ou
- 5.2 A déjà été sanctionnée dans le cadre du Programme de conduite professionnelle de CFA Institute.

- 5.3 A déjà participé à un Défi éthique CFA.

Règle 6. Format de la compétition

Toutes les universités admissibles participent à une série de présentations afin de déterminer un gagnant. Chacune des équipes a 10 minutes pour présenter leur analyse et leurs recommandations aux membres du jury et 10 minutes additionnelles pour répondre aux questions de ces derniers.

- 6.1 Les équipes peuvent utiliser un document PowerPoint pour leur présentation. Les présentations doivent être soumises à l'hôte local dans le format requis **3 jours avant la compétition.**
- 6.2 Les équipes doivent préparer un résumé qui sera soumis aux juges avec la présentation (maximum de 1000 mots). Il sera utilisé à titre informatif uniquement et ne sera pas pris en compte pour la note globale. **On rappelle aux équipes que ni les diapositives PowerPoint ni le sommaire ne doivent contenir d'information permettant d'identifier leur université.**
- 6.3 L'affiliation scolaire des équipes ne sera PAS divulguée aux juges jusqu'à ce qu'ils aient pris leur décision finale.
- 6.4 Les équipes seront séquestrées dans une autre pièce afin qu'elles ne puissent pas voir la prestation de leurs compétiteurs avant et après leur propre présentation.
- 6.5 Chaque équipe a un maximum de 10 minutes pour faire sa présentation. Une fois que le temps est écoulé, tous les présentateurs doivent cesser de parler.
- 6.6 Chaque membre de l'équipe doit parler lors de la présentation. Il est recommandé que les temps de parole soient distribués de façon équitable entre les membres de l'équipe.
- 6.7 La présentation est suivie d'une période de questions de 10 minutes (maximum) des membres du jury. Ces derniers peuvent conclure la période de questions avant la fin des 10 minutes s'ils le jugent approprié. **SEULS** les membres du jury peuvent poser des questions. Une fois le temps écoulé, tous les présentateurs et membres du jury doivent cesser de parler.

Règle 7. Membres du jury

- 7.1 L'hôte local recrute trois à cinq (3-5) membres du jury pour la compétition. Le jury doit être composé d'au moins trois (3) membres.
- 7.2 Compétition locale : la majorité des membres du jury doivent être détenteurs de la désignation CFA.
- 7.3 Compétition nationale : tous les membres du jury doivent être détenteurs de la désignation CFA.

- 7.3 Les membres du jury **ne peuvent pas** être à l'emploi ou avoir déjà été à l'emploi d'une université participante.
- 7.4 Les membres du jury doivent consentir aux termes de l'accord de participation.

Règle 8. Pointage

- 8.1 Le pointage est basé à 100 % sur la présentation et les réponses de chaque équipe aux questions des membres du jury.
- 8.2 Les cartes de pointage doivent être remplies par les membres du jury (voir l'**annexe B**). Le pointage est ensuite utilisé afin de déterminer le classement des présentations pour chaque membre du jury. Voir l'**annexe A** pour connaître les directives de pointage.
- 8.3 L'hôte local comptabilisera tous les pointages afin de déterminer un gagnant.
- 8.4 **S'il y a égalité**, le pointage que chaque équipe recevra de la « Infractions au Code de déontologie et normes de conduite professionnelle » déterminera un gagnant. S'il y a encore égalité des pointages, chaque équipe sera réévaluée en fonction des catégories ci-dessous jusqu'à ce qu'un gagnant soit déterminé.

Classement des bris d'égalité :

1. Infractions au Code de déontologie et normes de conduite professionnelle
2. Questions
3. Marche à suivre et solution
4. Participation de l'équipe/équilibre
5. Documentation
6. Conformité

Règle 9. Association hôte

- 9.1 Seules les associations membres de CFA Societies Canada sont éligibles pour être hôte local. L'association hôte locale est responsable de la tenue de la compétition locale, dans sa région, conformément aux règles qui suivent.
- 9.2 Les compétitions locales doivent réunir au moins trois (3) universités participantes, tel que défini à la règle 1.1, engagées à participer dans les délais impartis. Si moins de trois universités s'engagent à participer avant la date limite à une compétition locale, l'équipe gagnante de cette compétition locale ne sera pas éligible pour participer à la finale nationale. Si des universités se retirent de la compétition après la date limite, l'équipe gagnante de la compétition locale sera éligible pour participer à la finale nationale, même s'il y a moins de trois universités à la fin de la compétition locale. L'association hôte locale est responsable d'établir le calendrier et les échéances de la compétition locale, de déterminer les moyens de présentation des rapports écrits et la manière dont les présentations sont effectuées. Il incombe à chaque association hôte locale de s'assurer que son calendrier de compétition locale soit conforme au calendrier de la finale nationale établi par la CFA Societies Canada. Aucune décision de l'association hôte locale, concernant l'administration de la compétition locale, ne pourra contredire les présentes règles. En cas de conflit, les présents règlements

auront préséance. Les décisions de CFA Societies Canada seront basées sur l'interprétation des présents règlements; elles seront définitives pour toutes les associations hôtes locales.

- 9.3 Les associations hôtes locales doivent procéder comme suit :
- Signer et soumettre l'accord d'accueil du Défi éthique local de CFA Societies Canada avant le 2 octobre 2020 et se conformer à cet accord et aux présentes règles en tout temps.
 - Sélectionner les juges.
 - S'assurer que tous les membres des équipes répondent aux critères d'éligibilité énoncés à la règle 4.
 - S'assurer qu'aucun membre des équipes n'est inadmissible en vertu de la règle 5.
 - Dans les deux (2) jours ouvrables suivant l'achèvement de la compétition locale, l'association hôte soumettra à CFA Societies Canada : (i) le résultat de la compétition locale; et (ii) le nom d'un juge qui participera au comité de sélection de la finale nationale.
 - Réaliser l'achèvement local, conformément aux présentes règles, au calendrier et aux procédures de compétition de l'association hôte locale.
- 9.4 Toutes les décisions de l'association hôte locale sont définitives et sans appel pour les équipes de la compétition locale, mais sont sujettes à la révision de CFA Societies Canada.

Règle 10. Voyage et hébergement

- 10.1 Les participants et les bénévoles sont responsables des dépenses du voyage et de l'hébergement reliés à la compétition locale, à moins que l'Association hôte locale accepte d'en être responsable. Chaque participant est responsable d'obtenir une confirmation à ce sujet auprès de l'association hôte.

Règle 11. Préparation à l'étude de cas nationale

- 11.1 Les équipes ont 23 heures pour lire et analyser l'étude de cas et préparer des diapositives PowerPoint pour la présentation devant un jury. Aucun résumé écrit n'est requis.
- 11.2 Le jour précédant la finale nationale, les équipes recevront
- Une copie de l'étude de cas (disponible en anglais et en français)
 - Un gabarit de présentation PowerPoint

Remarque : Zoom sera la plateforme événementielle utilisée. Les équipes devront s'y inscrire et procéder au téléchargement avant l'événement. Des renseignements seront fournis à l'avance.

- 11.3 Les équipes doivent utiliser PowerPoint pour préparer les diapositives et les présentations. L'utilisation d'animations, de fonctionnalités vidéo ou audio ne sera pas autorisée, pas plus que les ajouts aux fonctionnalités PowerPoint standard. L'animation manuelle de diapositives ou la construction de diapositives (l'introduction d'un item ou d'un élément à la fois) est autorisée. L'utilisation de graphiques au-delà de ce qui est disponible dans le forfait Microsoft Office n'est

pas autorisée. Toutefois, les graphiques et les tableaux sont autorisés à condition qu'ils soient créés à l'aide d'outils disponibles dans Microsoft Office.

- 11.4 Il n'y a pas de limite au nombre de diapositives et de démonstrations qui peuvent être utilisées pour appuyer la présentation aux juges. La pertinence, la clarté et la cohésion des démonstrations seront un facteur dans l'évaluation des juges. Des démonstrations supplémentaires peuvent être préparées à la discrétion de l'équipe en prévision des questions du panel des juges. Les fiches et les notes personnelles (en format papier ou électronique) peuvent être utilisées par les équipes lors de leurs présentations. Toutes les démonstrations doivent être préparées pendant le temps de préparation prévu et aucun matériel préparé avant la compétition ne sera autorisé.
- 11.5 Les équipes enverront une copie de leur fichier final à info@cfacanada.org, au plus tard à 10 h HAE le jour de la finale nationale – ce moment marquera la fin du temps de préparation. Pendant la période entre la fin du temps de préparation et la présentation, les équipes peuvent continuer à discuter des éléments de l'étude de cas. **Depuis le début de la préparation de l'étude de cas jusqu'à la fin de la période de questions et réponses, les communications liées de quelque façon que ce soit à la compétition ou à l'étude de cas entre les participants et leurs conseillers de faculté, ou n'importe qui en dehors de l'équipe autre que l'hôte d'équipe sont strictement interdites.**
- 11.6 Les dossiers de présentation seront accessibles aux juges pendant toute la durée de la compétition, afin de les aider dans leurs délibérations.

Règle 12. Dispositions générales

12.1 Conflits d'intérêts

Tous les participants au Défi éthique canadien, y compris les hôtes, les équipes, les membres de l'équipe, les conseillers de la faculté et les juges ont l'obligation d'éviter les conflits d'intérêts réels ou potentiels en lien avec leur participation. Un conflit d'intérêts consiste en tout ce qui pourrait raisonnablement porter atteinte à l'indépendance et à l'objectivité d'une personne ou interférer avec les fonctions d'une personne. Un conflit peut être réel ou perçu. Par exemple, un conflit d'intérêts peut exister lorsqu'un participant ou un membre de la famille ou un ami proche participe à des activités qui affectent la capacité du participant à exercer son rôle de façon équitable et impartiale, mais des conflits d'intérêts peuvent survenir même sans l'existence d'une relation personnelle.

Pour éviter tout conflit d'intérêts réel ou perçu, chaque participant, conseiller et / ou juge doit communiquer par écrit à CFA Societies Canada tout conflit réel ou potentiel, y compris mais sans s'y limiter, toute relation personnelle ou professionnelle étroite avec les membres de l'équipe, les juges ou les conseillers de faculté.

CFA Societies Canada (avec l'aide de l'association hôte locale) enquêtera sur toute divulgation de conflits d'intérêts réels ou potentiels. S'il s'avère qu'un conflit d'intérêts existe et ne peut être évité ou atténué de façon raisonnable et opportune, la personne concernée par le conflit d'intérêts peut être exclue de la participation. Si CFA Societies Canada détermine qu'il est nécessaire de

protéger l'intégrité de la compétition, CFA Societies Canada peut disqualifier une équipe de la compétition s'il s'avère qu'un membre de l'équipe ou un conseiller de la faculté a un conflit d'intérêts qui ne peut être évité ou atténué de façon raisonnable et opportune. La décision de CFA Societies Canada concernant l'existence d'un conflit d'intérêts et sa décision concernant la disqualification d'une personne ou d'une équipe sont définitives et exécutoires.

12.2 Plagiat

Le plagiat est interdit. Le plagiat est défini comme la copie ou l'utilisation sous une forme sensiblement identique de documents préparés par d'autres sans dûment reconnaître la source du document ou dûment identifier l'auteur et l'éditeur de ce matériel.

Les informations obtenues doivent être correctement citées en utilisant un système de citations généralement accepté.

Les allégations de plagiat seront examinées par l'Association hôte locale (compétition locale) ou par CFA Societies Canada (compétition nationale). Les équipes reconnues coupables de plagiat seront disqualifiées. L'université de l'équipe peut également être inéligible à participer à la compétition de l'année suivante. La décision de l'Association hôte locale ou de CFA Societies Canada (selon le cas) concernant le plagiat est finale et exécutoire.

12.3 Propriété intellectuelle

Le contenu des présentations ne doit pas porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'un tiers. Chaque étudiant déclare et garantit que la reconnaissance appropriée a été donnée et que le consentement a été obtenu pour des citations ou des extraits d'autres sources et que, sauf mention contraire, tous les documents de présentation sont originaux et leur utilisation et publication par CFA Societies Canada et/ou ses sociétés affiliées n'exposera pas CFA Societies Canada et/ou ses sociétés affiliées à toute réclamation ou responsabilité pour abus de confiance ou droit d'auteur. CFA Societies Canada se réserve le droit d'évaluer tous les documents de présentation relativement à du contenu qui enfreindrait potentiellement les droits de propriété intellectuelle de toute tierce partie, et peut disqualifier toute équipe qui soumettrait un tel contenu.

Chaque participant accorde à CFA Societies Canada et à ses sociétés affiliées un droit non exclusif et sous-licenciable de produire, reproduire et publier des documents créés par l'étudiant dans le cadre du Défi éthique canadien. CFA Societies Canada et/ou ses sociétés affiliées sont autorisées à apporter à ces documents des modifications mineures qu'elle juge nécessaires, à sa seule discrétion, aux fins de cette publication. Chaque participant accepte en outre de renoncer aux droits moraux associés qu'il ou elle peut avoir à l'égard de ces contenus.

12.4 En participant au Défi éthique canadien, chaque participant octroie à CFA Societies Canada, le droit sous-licencier d'imprimer, publier, diffuser et utiliser dans le monde entier dans tous les médias sans limite à tout moment le nom complet, le portrait et/ou l'information biographique d'un participant dans le but de promouvoir le Défi éthique canadien.

- 12.5 Tout désaccord sur des questions liées au Défi éthique canadien sera déterminé par CFA Societies Canada, à sa seule discrétion, et cette décision sera finale. En cas de litige concernant les récipiendaires, CFA Societies Canada se réserve le droit d'attribuer ou non les prix à sa seule discrétion. CFA Societies Canada se réserve le droit de disqualifier tout participant dont la participation ou la conduite apparaît de quelque façon que ce soit à : inhiber la jouissance des autres; altérer le Défi éthique canadien; enfreindre ces règles ou toute autre loi ou réglementation applicable; enfreindre les droits de tiers; ou agir d'une manière antisportive ou perturbatrice.
- 12.6 Si pour quelque raison que ce soit, le Défi éthique canadien ne peut pas fonctionner comme prévu, CFA Societies Canada se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler, de mettre fin, de modifier ou de suspendre le Défi éthique canadien. CFA Societies Canada choisit d'annuler ou de mettre fin au Défi éthique canadien, celle-ci ne conservera aucun droit sur les documents soumis.
- 12.7 En participant au Défi éthique canadien, chaque participant et conseiller/professeur accepte d'être lié par ces règles et les décisions de CFA Societies Canada et / ou les juges, qui seront finales sur toutes les questions liées au Défi éthique canadien.

CFA Societies Canada et / ou les juges peuvent modifier ces règles, créer et appliquer d'autres règles et toutes autres mesures jugées utiles pour la conduite ordonnée, la qualité, l'intégrité et la réputation du Défi éthique canadien ou pour corriger les lacunes du Défi éthique canadien. Les modifications ne doivent pas contrevenir à l'esprit de ces règles ou aux meilleurs intérêts du Défi éthique canadien.

Le défaut de la part de CFA Societies Canada d'appliquer une disposition de ces règles ne constitue pas une renonciation à cette disposition.

- 12.8 Le Défi éthique canadien est assujetti à toutes les lois et à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables.

Annexe A – Directives pour le pointage

Afin d'éliminer la fluctuation des pointages entre les juges, il est recommandé d'utiliser le classement moyen pour chaque équipe par opposition au pointage brut moyen. Cette méthode fournit un reflet plus précis de la performance de chaque équipe tout en limitant l'impact d'un juge individuel.

Dans cet exemple, il y a :

- Cinq équipes, identifiées comme équipe A-E
- Trois juges de présentations identifiés comme juge 1-3

Les membres du jury doivent évaluer la présentation de chaque équipe et leur attribuer un pointage numérique de 1 à 100.

Les pointages attribués par le membre du jury 1 sont les suivants :

Équipe	Pointage
Équipe A	72,0
Équipe B	68,0
Équipe C	77,5
Équipe D	69,5
Équipe E	58,5

Ces pointages sont ensuite utilisés pour déterminer le classement des présentations pour chaque membre du jury (les pointages sont de 1 à 5, 1 étant le pointage le plus élevé et 5 étant le pointage le plus faible).

Le classement du jury 1 :

Équipe	Pointage
Équipe A	2
Équipe B	4
Équipe C	1
Équipe D	3
Équipe E	5

Ce processus se poursuit jusqu'à ce que chaque équipe se voie attribuer un classement des pointages de chaque juge. Les classements sont ensuite moyennés avec le classement le plus bas signifiant la meilleure présentation et le gagnant de la compétition.

Équipe (Université) : _____

Évalué par : _____

Classement : _____

Défi éthique canadien 2021 Fiche d'évaluation

Critères	Points alloués	Points accordés	Commentaires
SECTION I			
Infractions au Code de déontologie et normes de conduite professionnelle			
<i>Les infractions ont-elles été correctement identifiées, comprises et expliquées? L'équipe a-t-elle démontré une analyse approfondie des infractions?</i>	60		
TOTAL DES POINTS : SECTION I	60		
SECTION II			
Plan d'action et solution			
Pertinence <i>Présentation d'un plan détaillé pour résoudre les problèmes du cas présenté?</i>	5		
Viabilité <i>Le plan proposé est-il pratique et applicable?</i>	5		
Résolution <i>Le plan proposé conduit-il à une résolution possible et satisfaisante de la situation?</i>	5		
Force de persuasion			
Force de l'argumentation <i>L'équipe a-t-elle présenté de manière convaincante?</i>	10		
Préparation <i>L'équipe a-t-elle été en mesure de répondre de manière efficace et avec confiance?</i>	10		
Participation de l'équipe <i>Tous les membres de l'équipe ont-ils été suffisamment impliqués dans la présentation et la période de questions?</i>	5		
TOTAL DES POINTS : SECTION II	40		
TOTAL DES POINTS = SECTION I + SECTION II	100		